

A3LP
SAS au capital de 7 650 euros,
immatriculée au RCS de LISIEUX sous le numéro 418 662 755,
dont le siège social est situé : 335 CHEMIN DES LONDOTS 14670 BASSENEVILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le premier juillet,
à quatorze heures,

Au siège social, 335 CHEMIN DES LONDOTS 14670 BASSENEVILLE

Les associés de la société A3LP, SAS au capital de 7 650 euros, divisé en 500 actions de 15,30 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Luc LE BORGNE, propriétaire de 475 actions
- La société SAS VIKINGS, représentée par Monsieur Romain FOUCHER, propriétaire de 25 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 500 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

En présence de :

- Madame Laëtitia LE BORGNE

Directrice générale de la société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc LE BORGNE.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport du Président sur les questions à l'ordre du jour ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'une nouvelle Dirigeante ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée générale acte la nomination à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée illimitée, de Madame Christine LE BORGNE, née DESCOURTIS demeurant 2777 ROUTE DE ROUEN 14670 BASSENEVILLE, qui occupera la fonction de Directrice générale.

Madame Christine LE BORGNE disposera des pouvoirs les plus étendus pour exercer son mandat.

Madame Christine LE BORGNE, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions auxquelles elle vient d'être nommée et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Les Dirigeants

Zone de signature

Signé par Luc LE BORGNE
Le 07/07/2025

ID: tx_az25g80XLx2Q

Signed with

Universign

Signé par Laëtitia LE BORGNE
Le 21/07/2025

ID: tx_az25g80XLx2Q

Signed with

Universign

Signé par Christine LE BORGNE
Le 07/07/2025

ID: tx_az25g80XLx2Q

Signed with

Universign